



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 17^e jour d'octobre 2023

Sont présent(es) : M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
M. Anthony Mangione, conseiller no3 ;
M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;
M. Denis English, conseiller no6 ;

Sont absent(es) : Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;

Sont aussi présents : M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier ;
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme ;
M. William Boisclair, responsable de l'aménagement du territoire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 septembre 2023

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de septembre 2023

5.2. Don de l'Association des pompiers de Saint-Patrice-de-Sherrington

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 17 octobre 2023

6.2. Contrat de service en droit – Dunton Rainville s.e. n.c. r. l.

6.3. Consentement municipal - ligne d'interconnexion Hertel-New York

6.4. Contrat de service en droit municipal - DHC Avocats

6.5. Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2023

6.6. Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes de fin d'année

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

7.1. Résolution d'adoption du Règlement no 269-2 modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des Centres d'urgence 911

7.2. Avis de motion - Dépôt du projet de règlement no 334-1 Règlement relatif à la tarification des services rendus par la municipalité - REPORTÉ

7.3. Politique dons et commandites - mise à jour octobre 2023 - REPORTÉ

7.4. Désignation des élus municipaux responsables du dossier des démolitions

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de septembre 2023

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de septembre 2023

9.2. Correction résolution 2023-09-150 relative au contrat de gré à gré l'acquisition et l'installation d'une clôture – Clôtures Ko-Pin

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

10.1. Aide financière à l'organisme Sourire Sans Fin

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2023-10-155 À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Cousineau **ET APPUYÉ PAR** Louise Lussier que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 17 octobre 2023.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2023-10-156 **IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé en reportant les points suivants :

- **7.2 Avis de motion** - Dépôt du projet de règlement no 334-1 Règlement relatif à la tarification des services rendus par la municipalité
- **7.3 Politique dons et commandites** - mise à jour octobre 2023

DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2023-10-157 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 septembre 2023**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2023 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 13 octobre 2023** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport des interventions du mois de septembre 2023

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de septembre 2023 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Premier Répondant	11
Garde interne	30
Garde externe	30
Formation	1
Autre et bénévolat	4
Intervention	5
Entraide	18
Prévention	1

Rés. : 2023-10-158 Don de l'Association des pompiers de Saint-Patrice-de-Sherrington

CONSIDÉRANT le besoin d'un défibrillateur au Centre Multi-Récréatif André-Giroux vu l'activité physique s'y déroulant ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers de Saint-Patrice-de-Sherrington a déposé un chèque au montant de 2766,82 \$ pour l'achat dudit défibrillateur ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'achat auprès de la compagnie *SOS Technologie* d'un défibrillateur au montant de 2387,95 \$ plus les taxes applicables et de remercier l'Association des pompiers de Saint-Patrice-de-Sherrington pour ce don.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2023-10-159 Adoption de la liste des comptes en date du 17 octobre 2023

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 17 octobre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que les comptes ajoutés et à payer du mois de septembre soient acceptés au montant de 473 454,22 \$.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés.: 2023-10-160 Contrat de service en droit – Dunton Rainville s.e. n.c. r. l.

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été demandée au le cabinet d'avocats Dunton Rainville s.e. n.c. r. l. ;

ATTENDU QUE la Municipalité estime pertinent de bénéficier d'un accompagnement sporadique de cette nature pour des dossiers tout au long de l'année afin d'assurer une administration éclairée ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'autoriser Dunton Rainville s.e. n.c. r. l. à représenter la municipalité à l'occasion de ses contrats sporadique.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés.: 2023-10-161 Consentement municipal - ligne d'interconnexion Hertel-New York

CONSIDÉRANT le projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York visant à fournir de l'énergie propre et renouvelable à la ville de New York ;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, le projet consiste à construire une ligne de 57,7 km (56,1 km de ligne souterraine et 1,6 km de ligne sous-marine) ;

CONSIDÉRANT QUE cette ligne à courant continu, d'une tension de 400 kV, reliera le poste Hertel situé à La Prairie, à un point d'interconnexion dans la rivière Richelieu, à la frontière canado-américaine ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington se situe sur la ligne projetée des travaux et que lesdits travaux n'auront aucune incidence pour la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'autorisation de passages sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington afin de permettre à Hydro-Québec d'y construire les infrastructures nécessaires pour l'accomplissement du projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-10-162 Contrat de service en droit municipal - DHC Avocats

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été faite à la municipalité par le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau, spécialiste des questions juridiques en matière de droit municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité estime pertinent de bénéficier d'un accompagnement de cette nature tout au long de l'année afin d'assurer une administration éclairée ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER De conclure une entente de service pour un montant forfaitaire de 400 \$, plus les taxes applicables, pour un accompagnement en droit municipal pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2024.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-10-163 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2023

ATTENDU QUE le conseil doit nommer un vérificateur externe afin que soit réalisé un audit des états financiers de la municipalité ;

ATTENDU l'offre de service de la firme comptable *Beaulieu et associés CPA Inc.* reçu en date du 16 octobre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER De nommer la firme comptable *Beaulieu et associés CPA Inc.* à titre de vérificateur externe pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, tel que prescrit par l'article 966 du Code municipal du Québec, et ce, pour un montant de 16 500 \$ plus les taxes applicables, pour l'audit et la préparation des états financiers de l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, l'audit de la collecte sélective des matières recyclables et la déclaration d'impôt fédérale et provinciale de la municipalité.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-10-164 Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes de fin d'année

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER Que le bureau municipal soit fermé à partir du vendredi 22 décembre 2023 et qu'il soit rouvert le lundi 8 janvier 2024 pour la période des fêtes et de préciser que les services municipaux demeurent en fonction pour ce qui est des opérations des services essentiels de la municipalité.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Rés. : 2023-10-165 **Résolution d'adoption du Règlement no 269-2 modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des Centres d'urgence 911**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement ;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- **QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington adopte le Règlement N° 269-2 modifiant le règlement N° 269 Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 ;
- **QUE** le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Reporté **Avis de motion - Dépôt du projet de règlement no 334-1 Règlement relatif à la tarification des services rendus par la municipalité - REPORTÉ**

Reporté **Politique dons et commandites - mise à jour octobre 2023 - REPORTÉ**

Rés. : 2023-10-166 **Désignation des élus municipaux responsables du dossier des démolitions**

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement ;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- **DE NOMMER** les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :
 - Louise Lussier, membre
 - Karine Coallier, membre
 - Réjean Cousineau, membre
 - Anthony Mangione, membre substitut
- **DE DÉSIGNER** le fonctionnaire William Boisclair, Responsable du service de l'urbanisme et de l'aménagement, étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n°331-1*, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rapport des permis du mois de septembre 2023

Durant le mois de septembre 2023, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Bâtiment accessoire	1
Nouvelle Construction (non résidentielle)	1

TRAVAUX PUBLICS

Rapport des principaux travaux du mois de septembre 2023

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Réparation d'asphalte des rangs
- Nettoyage du CMR
- Nettoyage du jeu d'eau
- Préparation du festival automnal
- Finir le fauchage des chemins
- Travaux au garage des loisirs
- Changement des noms des rangs pour les nouvelles
- Réparation du tracteur Massey
- Finir la tournée de la Faucheuse forestière dans les rangs
- Montage des jeux gonflables pour festival automnal

Rés. : 2023-10-167 **Correction résolution 2023-09-150 relative au contrat de gré à gré l'acquisition et l'installation d'une clôture – Clôtures Ko-Pin**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager un passage piétonnier entre la rue Michelle et la place Murray ;

CONSIDÉRANT QUE ceci permettrait aux citoyens de circuler sécuritairement entre les rues Michelle et la Place Murray par une voie piétonnière et a pour objectif d'atténuer les désagréments et nuisances de toute sorte ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Clôtures Ko-Pin* reçut en date du 31 août 2023 ;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-150 soit l'acceptation de l'offre de service de la compagnie *Clôtures Ko-Pin* pour un contrat de gré à gré pour la l'acquisition et l'installation d'une clôture à grillage galvanisée au coût de 44 410, \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la révision à la baisse de l'offre de service ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'accepter la correction de l'offre de service de la compagnie *Clôtures Ko-Pin* pour un contrat de gré à gré pour la l'acquisition et l'installation d'une clôture à grillage galvanisée au coût de 27 835,00 \$ plus les taxes applicables.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Rés. : 2023-10-168 **Aide financière à l'organisme Sourire Sans Fin**

CONSIDÉRANT la sollicitation de l'organisme Sourire sans fin pour une aide financière dans le cadre de son opération de parrainage annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme agit auprès des personnes en situation difficile et en grande vulnérabilité sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'accorder une aide financière d'un montant de 600 \$ à l'organisme Sourire sans fin pour ses activités et de demander une reddition de compte adéquate sur l'utilisation des sommes allouées et les bénéfices pour les résidents de Sherrington.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

VARIA

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

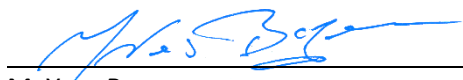
Aucun point.

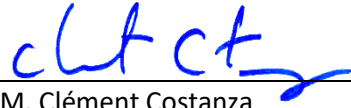
LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2023-10-169 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Louise Lussier **ET APPUYÉ PAR** Réjean Cousineau que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 17 octobre 2023 à 19 h 40.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	A	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023.